

Préavis municipal no 28 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'étude d'avant-projet du nouveau passage inférieur piétons – deux-roues légers à la gare CFF.

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

Rasul MAWJEE	1 ^{er} membre
René BARIONI	rapporteur
Katia ANNEN	
Laurent BACHELARD	
Claudine BOVET	
Regina BOVET	
Valérie CORNAZ-ROVELLI	
Maurizio DI FELICE	
Christian VERNEX	

s'est réunie les 20, 24 et 27 septembre 2012.

Excusés

Katia Annen et Claudine Bovet, le 20 septembre
Christian Vernex, les 20, 24 et 27 septembre

Remerciements

La commission remercie vivement M. Collaud, municipal des finances, de sa disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies suite à la séance du 24 septembre.

La commission des finances est consciente que le passage sous voies actuel ne permet plus de répondre aux exigences des usagers et que la réalisation d'un nouveau passage inférieur devient aujourd'hui indispensable. Elle est donc d'avis, sur le principe, qu'un crédit pour une étude d'avant-projet s'avère nécessaire.

Toutefois, et comme elle l'avait par ailleurs déjà mentionné lors du préavis lié à la réfection de la place de la gare, la COFIN regrette vivement un manque de vision globale des aménagements de l'ensemble de la zone. Ainsi

- Comment le nouveau passage inférieur pèsera-t-il sur le concours d'urbanisme prévu en 2013 pour « Gare Sud » ?
- Au niveau de son emplacement, le futur quartier de la Combaz a-t-il été pris en compte?

Préavis municipal no 28 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'étude d'avant-projet du nouveau passage inférieur piétons – deux-roues légers à la gare CFF

- De quel côté l'allongement des quais s'effectuera-t-il ?

Bien qu'il s'agisse là de questions que la commission technique aura sans doute traitées, la COFIN, du coup, ne peut guère se prononcer sur la relation entre coûts et utilité.

Par contre, il est vrai que le passage inférieur est inscrit à la fois dans les mesures du projet d'agglomération « Grand Genève » et dans le plan des investissements du Conseil régional. De ce fait, le coût total de l'ouvrage pourrait être réparti de la manière suivante :

- 40% financé par l'agglomération
- 60% pris en charge pour moitié par le Conseil régional et l'autre moitié par la commune de Gland
- une participation éventuelle des CFF

Bien qu'il s'agisse là d'une vision optimiste, le montant finalement porté à la charge de la commune de Gland pourrait s'avérer relativement faible et n'interviendrait qu'en fin de la présente législature.

Enfin, il faut également rappeler qu'une convention a été signée avec les CFF, convention qui stipule des accords de collaboration tout au long des phases d'étude et de réalisation du passage inférieur et que la répartition du financement des études a été définie de manière équitable entre les deux partenaires.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis, soit :

Le conseil communal

- Vu - le préavis municipal no 28 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'étude d'avant-projet du nouveau passage inférieur piétons – deux-roues légers à la gare CFF ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï - le rapport de la commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

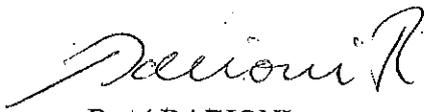
décide

- I. - d'accorder le crédit de CHF 162'000.- et d'autoriser la municipalité à entreprendre cette étude;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de CHF 162'000.-

Préavis municipal no 28 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'étude d'avant-projet du nouveau passage inférieur piétons – deux-roues légers à la gare CFF



Rasul MAWJEE
1^{er} membre



René BARIONI
Rapporteur



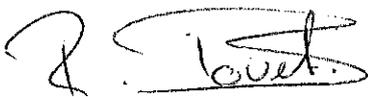
Katia ANNEN



Laurent BACHELARD



Claudine BOVET



Regina BOVET



Valérie CORNAZ-ROVELLI



Maurizio DI FELICE

Christian VERNEX

